



DEC/1.1/65/24

DECISION

OBJET : MAPA - RENOVATION DES FACADES DU CENTRE CULTUREL JULIOBONA -
SIGNATURE

Le Maire de la Ville de LILLEBONNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération en date du 17 septembre 2020 (D.81/09.20) par laquelle le Conseil Municipal de la Ville de LILLEBONNE a donné délégation au Maire pour procéder à la passation de marchés publics d'un montant inférieur au seuil défini par décret,

Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires aux travaux,

Considérant la nécessité d'acheter de rénover les façades du centre culturel Juliobona :

- une analyse des candidatures et des offres a été effectuée en prenant en compte les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation,
- l'offre de la société MJRF est la plus économiquement avantageuse,

DECIDE

Article 1 : De conclure et signer le marché de travaux portant sur la rénovation des façades du centre culturel Juliobona avec la société MJRF située 3 rue Valentin Rawle, 76250 DEVILLE LES ROUEN, pour un montant global de 46 080 € HT 55 296 € TTC.

Article 2 : D'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet sur le budget de la Ville,

Article 3 : De télétransmettre la présente décision à la Préfecture de la Seine Maritime dans le cadre du contrôle de légalité exercé sur les actes administratifs et de notifier le marché à la société MJRF.

Fait à LILLEBONNE, le 19 décembre 2024

Pour le Maire et par subdélégation,

Le 1^{er} Adjoint,



Kamel BELGHACHEM

VILLE DE LILLEBONNE